



Présentation de pièce rigoureusement légale pour un divorce

Par **ACAM1436**, le **18/10/2021** à **13:47**

Bonjour,

Que risque un avocat s'il présente une pièce qui ne serait pas "rigoureusement pas légale" ?

Mon avocat prétend qu'il ne peut pas présenter une pièce que je souhaite absolument présenter au juge pour ma défense lors de mon divorce, sous ce prétexte.

Merci pour votre retour.

Cordialement,

Martine.

Par **Louxor_91**, le **18/10/2021** à **13:53**

Bonjour,

je ne sais pas de quelle pièce il peut s'agir mais il estime peut être qu'elle n'a rien à faire dans votre dossier et qu'elle pourrait peut être même vous nuire ? Je ne vois pas trop ce qu'il pourrait risquer ? Le ou la juge se contenterait de la refuser ? Mon avocat a présenté la première fois des extraits d'acte de naissance là ou la juge lui demandait des actes intégraux ! Il n'a pas eu de sanction mais on a du revenir !

Par **youris**, le **18/10/2021** à **13:54**

bonjour,

il faut être plus précis sur le type de pièce que vous voulez présenter.

j'ignore ce que signifie une "pièce légale", par contre votre avocat veut présenter une pièce

qui ne soit pas contestable c'est à dire authentique ou dont l'origine ne soit connue..

salutations

Par **ACAM1436**, le **19/10/2021** à **20:49**

Bonsoir Louxor 91, bonsoir Youris ; merci de vos réponses.

Dans les faits : en remettant en route mon vieil ordinateur dont je ne m'étais pas servi depuis des années, j'ai cliqué sur l'icône Gmail pensant accéder à ma toute 1 ère adresse mail créée il y a plus de 10 ans ; et là, le choc ; il s'agissait de l'adresse mail de la maîtresse de mon mari !! , contenant leurs échanges sans équivoque.

J'ai photographié le vieil écran mais de grosses bandes bleues rendaient les textes inexploitable ; comme il me fallait conserver des preuves, la seule solution que j'ai trouvé a été d'envoyer ces messages vers mon adresse mail (l'actuelle) pour qu'ils soient lisibles.

Sauf à fournir directement mon vieux coucou comme preuve 🙄 , mais ça , troublée je n'y ai pensé que plus tard et j'ignore si cela se fait en matière de justice surtout pour un banal divorce.

Pensez-vous dans ces circonstances que mes preuves soient légales ?

Martine